

## **SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 9 JUILLET 2018 A 20 HEURES**

L'an deux mille dix-huit, le neuf du mois de juillet à 20 Heures, le Conseil Municipal de la commune d'ILLIES s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Daniel HAYART, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite et adressée trois jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la loi.

### **ETAIENT PRESENTS :**

MM. BERTAUX, KARLINSKI, DHALLUIN, CALCUS, RIGAUT, BERTAUX, LEROUGE, HAYART, TROUILLET, WALTER-LEGRAND.

### **PROCURATIONS :**

M. BOYER à M. KARLINSKI

MME DELMER à MME BERTAUX

### **1) RETRAITS DELIBERATIONS PRECEDENT CONSEIL ET NOUVELLES DELIBERATIONS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une délibération avait été prise lors du précédent conseil créant le poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe pour Mme GIUBLESJ Jenny.

La Préfecture nous demande de la refaire car nous ne devons pas mettre de nom sur la délibération. Un poste est créé par le Conseil Municipal mais aucun nom ne doit apparaître sur la délibération.

Il nous faut donc procéder au retrait de cette délibération.

Avis du Conseil : le Conseil adopte ce retrait de délibération à 13 voix POUR

Ensuite, Monsieur le Maire explique, qu'en ce qui concerne la dernière délibération prise pour le régime indemnitaire, délibération reprise d'année en année, la Préfecture nous demande de détailler les emplois éventuellement concernés par des heures supplémentaires.

Tous les emplois de la commune, hors CAE, sont susceptibles d'être concernés par des heures supplémentaires, en fonction des besoins du service.

Il nous faut également retirer cette délibération et détailler la liste des emplois de la commune dans une nouvelle délibération.

Avis du Conseil : le Conseil adopte ce retrait de délibération à 13 voix POUR

## **2) MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL :**

Monsieur le Maire explique que Mme Edith LEGRAND est actuellement en contrat jusqu'au 31 août 2018 inclus, en remplacement de congé maternité de Mme SCREVE Marine.

Au vu du professionnalisme de cet agent et au vu de l'importante charge de travail en mairie, il propose de maintenir son poste à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 et ainsi de créer un poste d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe à 35 heures à compter de cette date ; les crédits nécessaires étant prévus au budget primitif 2018, cette conversation ayant déjà été abordée lors de l'établissement de ce dernier.

Cette proposition de création de poste est motivée par divers besoins :

- reprise du CLSH à partir de 2019 en gestion communale (nécessité de refaire toutes les déclarations DDSS, CAF, etc... + toute la programmation pour l'année 2019) : Monsieur le Maire explique que la commune y gagnera en qualité et en coût. Cela fonctionnait très bien avec l'UFCV mais depuis quelques années, avec les réductions de personnel, le service n'est plus de qualité (presque plus d'échanges avec la mairie, travail qui n'est pas fait correctement, plus de communication avec les parents, animations qui ne sont plus toujours de qualité, parents mécontents ....)

Mme LEGRAND Edith a été directrice d'association et de centre aéré, elle a son BAFD et a ainsi toutes les qualifications requises pour reprendre une gestion communale du centre.

Monsieur le Maire en profite pour demander également l'avis du Conseil Municipal sur une reprise communale de la gestion des centres aérés.

Avis du Conseil : (pas de nécessité d'une délibération), le Conseil approuve cette décision.

- Mme LEGRAND Edith travaillera en binum avec Mme GIUBLESJ Jenny sur certains points : au vu de l'importante charge de travail, du village qui s'agrandit, des projets et travaux et surtout aussi pour que Mme GIUBLESJ puisse prendre ses vacances en toute sérénité.

Monsieur le Maire explique avoir également demandé à Mme GIUBLESJ de le suppléer à certaines réunions importantes pour la commune. En effet, la MEL a pris de plus en plus de compétences et il est important de suivre ces dossiers de près et d'assister à diverses réunions.

- Melle SCREVE Marine prendra un congé parental de 80 % à partir du 1er septembre (Mme Edith LEGRAND la remplacera pour l'agence postale tous les jeudis)
- Pour le CCAS : dû au vieillissement de la population et à l'augmentation du nombre d'habitants, les dossiers sont de plus en plus nombreux et complexes.
- Beaucoup de travail : l'effectif en mairie est au minimum et chacun a besoin de pouvoir prendre des vacances et il y a une nécessité d'avoir toujours deux personnes en mairie pour la bonne gestion de l'administration.

Monsieur le Maire informe également d'une nouvelle réorganisation des services à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 : la mairie va rouvrir au public les mardis et vendredis de 15h30 à 17h30. Il sera également possible d'étendre les horaires d'ouverture à une heure plus tardive, une fois dans la semaine pour les administrés qui travaillent tard.

Un roulement sera mis en place au niveau de l'accueil entre Mme JAN, Mme LEGRAND et Melle SCREVE : cela permettra à tous de travailler à tête reposée dans un bureau qui va être créé à l'étage.

Une réorganisation du travail en mairie est prévue également, elle reste encore à être définie de manière plus précise :

Mme SCREVE Marine s'occupera de l'agence postale, de l'urbanisme, des élections, d'un nouveau site internet beaucoup plus complet à compter de septembre, des locations de salle et prendra en charge le bulletin municipal.

Mme LEGRAND Edith s'occupera du centre aéré, des dossiers administratifs divers (social, formation, convocations, encarts publicitaires, relations avec les associations, Plurelya, etc...)

Mme JAN Isabelle s'occupera, elle, de tous les dossiers touchant au pôle scolaire et de l'état-civil

### **Questions du Conseil Municipal :**

- Monsieur Philippe RIGAUT interroge l'adjointe aux finances, Mme WALTER-LEGRAND, sur la prise en compte de ce nouveau poste dans le budget communal pour l'année 2018. Il se demande si cela va être possible d'envisager un nouvel emploi dans le budget de fonctionnement de 2019 sans prévoir une augmentation des impôts.

Madame WALTER-LEGRAND et Monsieur le Maire répondent que cela avait déjà été discuté lors de l'établissement du budget primitif 2018 et que l'éventuelle création de ce poste avait été prévue dans le budget.

Monsieur RIGAUT entend cette prévision budgétaire au niveau de la masse salariale et en est d'accord mais, pour lui, elle était expliquée par l'augmentation des besoins et par les avancements et concours obtenus par les agents, notamment par le

nouveau poste de Mme GIUBLESJ Jenny qui a été créé suite à l'obtention de son concours.

Monsieur le Maire répond qu'il s'agit d'une montée en grade, au niveau de son salaire, mais qu'en aucun cas il ne s'agit de lui donner plus de travail qu'elle en a déjà.

Monsieur RIGAUT s'interroge sur la fermeture du magasin Big Mat sur la commune et sur la future perte de la taxe professionnelle. Il s'interroge sur l'utilité de la création de poste car cela fera un quatrième poste.

Monsieur le maire lui répond que l'enseigne ferme mais que le bâtiment ne fermera pas pour autant et que Mme JAN ne travaille que 12 heures par semaine pour la commune d'Illies.

Madame WALTER-LEGRAND prend la parole et explique son mécontentement, elle estime que Mme GIUBLESJ Jenny a beaucoup de travail et qu'un jour, elle baissera les bras, si on ne l'aide pas, elle interroge le Conseil sur l'éventualité qu'elle prenne un arrêt maladie, qu'elle soit absente, comment fera-t-on ?

Personne ne répond à ses interrogations.

Elle évoque également la pression du personnel communal mais aussi des élus.

Madame WALTER-LEGRAND explique se rendre très régulièrement en mairie et avoir pu constater à diverses reprises la charge de travail, elle ne sait pas si tout le monde s'en rend compte.

Elle évoque également le fait que le personnel administratif déjeune sur place et qu'il ne prend pas sa pause méridienne en entier.

Monsieur le Maire évoque également l'agrandissement du village, du nombre d'enfants de l'école, le personnel à gérer ; un grand changement s'est opéré depuis quelques années au niveau de la gestion communale, notamment au niveau de la MEL...Certaines communes ont autant de personnel en mairie alors qu'ils sont de taille plus réduite.

Madame DHALLUIN ne nie pas ce fait mais elle se demande pourquoi revient en mairie, par exemple, la gestion du site internet, rôle auparavant tenu par un adjoint. Elle se demande aussi s'il n'était pas envisageable de proposer un temps complet à Illies à Mme JAN.

Une discussion a lieu entre les différents élus, sur leurs apports respectifs dans la gestion de la commune et sur les nouvelles prises de compétences de la MEL, dont l'exécution revient aux communes.

Avis du Conseil sur la création de poste : 10 voix POUR et 3 CONTRE (F. CALCUS, P. RIGAUT et N. DHALLUIN)

### **3) CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2<sup>ème</sup> CLASSE EN CONTRAT A DUREE DETERMINEE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée du départ à la retraite de Mme Michèle DERASSE à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018 et qu'il a décidé de la remplacer par sa fille Melle Aurore MOREL qui a les compétences nécessaires.

Après un travail sur les plannings et pour la nécessité du bon fonctionnement des services, Monsieur le Maire propose de lui faire signer un contrat en durée déterminée à 32 heures par semaine, du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2018.

Mme DERASSE Michèle était à 35 heures mais il a été décidé de réorganiser les services différemment.

Melle MOREL Aurore travaillera également en binum avec Melle LEMAITRE Audrey pour le nettoyage du stade, cela évitera de la faire travailler de manière isolée (ce qui peut s'avérer parfois problématique avec son handicap).

Melle BOLLIER Pascaline fera désormais le ménage en mairie (elle en est très contente car cela lui permettra de finir plus tôt chaque soir et de pouvoir s'occuper de son frère), elle le mérite. Mr RIGAUT souligne ce fait : Mme BOLLIER Pascaline a effectivement, selon lui, beaucoup de mérite.

La gestion sera différente à l'école également à partir de septembre : les plannings ont été revus par Mme GIUBLESJ Jenny pour l'école : pour les absences, Mme PRESSE Liliane remplacera à la cantine, nous aurons beaucoup moins besoin de faire appel à la SEWEP, la commune réduira ainsi les coûts engendrés au niveau de la masse salariale, à ce niveau.

### **4) DELIBERATION SIDEN/SIAN, RETRAIT DE LA COMMUNE DE MAING (NORD)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du retrait de la commune de MAING (Nord) du SIDEN-SIAN depuis le 12 novembre 2017.

La commune d'Illies, étant membre de ce syndicat, doit se prononcer sur cette demande de retrait afin de la valider.

Avis du Conseil : 13 voix POUR

### **5) MEDIATION PREALABLE OBLIGATOIRE DU CENTRE DE GESTION**

Dans la Fonction Publique Territoriale, la médiation préalable obligatoire a été confiée à un certain nombre de centres de gestion de la fonction publique territoriale volontaires.

L'arrêté ministériel du 2 mars 2018 a retenu la candidature du Centre de Gestion du Nord.

S'agissant d'une expérimentation, les collectivités territoriales et les établissements publics qui souhaitent en bénéficier doivent délibérer avant le 1<sup>er</sup> septembre 2018 pour adhérer à cette médiation préalable obligatoire.

La médiation préalable obligatoire consiste à « essayer » de trouver un terrain d'entente avec les agents publics qui déposent un recours contentieux à l'encontre de certaines décisions administratives (décisions administratives défavorables pour l'agent).

Cette expérimentation sera valable jusqu'au 18 novembre 2020 et elle est gratuite pour la commune d'Illies qui cotise déjà à la cotisation additionnelle du Centre de Gestion du Nord.

Monsieur le Maire propose d'adhérer à cette convention.

Avis du Conseil : 13 voix POUR

## **6) CHANGEMENT DE PERIMETRE DE LA FEAL**

Monsieur le Maire explique que, par délibération en date du 21 février 2018, la FEAL a validé le retrait de la communauté de communes Pévèle Carembault (CCPC) et par délibération en date du 4 avril 2018, la FEAL a validé également le retrait de la MEL.

Ainsi, les conseils municipaux faisant partie de la FEAL, doivent délibérer pour « prendre acte » du changement de périmètre de cette dernière suite à ces deux retraits.

Avis du Conseil : 13 voix POUR.

## **7) CONSEIL EN ENERGIE PARTAGE**

Monsieur le Maire réexplique le principe du Conseil en énergie partagé :

Face au défi majeur du changement climatique et à une augmentation du coût de l'énergie, la MEL s'est engagée dans le cadre de son plan Climat-Energies à réduire de 30 % ses émissions de gaz à effet de serre et de 10 % ses consommations énergétiques. Le secteur du bâtiment est particulièrement concerné par ces engagements, puisqu'il est responsable de 48 % des consommations d'énergie de notre territoire.

A ce titre, les communes ont un rôle central à jouer puisqu'elles possèdent un patrimoine important, et consacrent en moyenne 10 % de leur budget de fonctionnement aux dépenses énergétiques.

Ainsi, en octobre 2016, le Conseil métropolitain s'est prononcé en faveur de la mise en œuvre d'un plan d'action concerté visant à accompagner les communes vers la rénovation exemplaire et durable de leur patrimoine le plus énergivore.

Ce plan d'action s'inscrit pleinement dans les objectifs nationaux établis par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, à savoir une réduction des consommations énergétiques de 40 % et une augmentation de 32 % de la consommation d'énergie renouvelable à horizon 2030. Il se structure autour de trois actions principales, dont la création d'une ingénierie mutualisée à destination des communes de moins de 15000 habitants appelée le Conseil en énergie partagé (CEP). Il s'agit d'un dispositif national, permettant à plusieurs communes de partager les compétences d'un technicien spécialisé,

appelé conseiller en énergie partagé, et de bénéficier d'un accompagnement personnalisé à coût maîtrisé.

La commune d'Illies a souhaité depuis l'année dernière s'engager dans cette démarche d'amélioration du patrimoine communal, et a adhéré au Conseil en énergie partagé. Ce service porte sur l'ensemble des énergies dont la dépense est supportée par la commune (combustible, électricité, eau...) au travers de la gestion de son patrimoine, à savoir les bâtiments et l'éclairage publics.

Monsieur le Maire explique donc que la 1<sup>ère</sup> phase d'état des lieux a démarré en septembre 2017 et que, depuis cette date, le conseiller a réalisé un inventaire détaillé du patrimoine communal et a collecté l'ensemble des données énergétiques disponibles sur les trois dernières années (2015, 2016 et 2017).

Sur cette base, et avec l'appui des services de la communes, un rapport a été réalisé afin d'établir un état des lieux énergétique et patrimonial de référence, et d'identifier les opportunités d'actions.

Ce rapport (copie jointe à chaque conseiller) montre que, depuis 3 ans, de réelles économies ont été réalisées :

Avec l'éclairage public rue de la Botte d'Or (passage en LEDS), avec l'installation de LEDS à la mairie, dans une partie de Schuman, dans la salle de psychomotricité mais également avec la réduction de l'amplitude horaire du chauffage à l'école (coupure à partir du départ des enfants).

Conformément à la convention de mise à disposition du service CEP, la commune d'Illies est donc maintenant invitée à adopter un programme prévisionnel d'actions pour 2018-2020. La commune sera ensuite accompagnée par le conseiller dans la mise en œuvre de ces actions sur une durée de 3 ans. Par ailleurs, le suivi énergétique et patrimonial sera actualisé et affiné chaque année, afin de suivre finement les évolutions de consommation pour être en mesure d'alerter la commune sur les dérives ou augmentations constatées, d'évaluer l'impact des actions menées et de proposer les ajustements nécessaires au programme d'actions pluriannuel.

Monsieur le Maire propose donc aux élus présents de délibérer pour cette 2<sup>ème</sup> phase, engageant la commune dans un programme pluriannuel d'actions contribuant à l'atteinte des objectifs nationaux, selon les axes suivants :

- Un suivi régulier des consommations et dépenses énergétiques du patrimoine ;
- La réhabilitation progressive et durable du patrimoine prioritaire, bâtiments et éclairages publics ;
- Le développement des énergies renouvelables ;
- L'accompagnement des changements de comportement des usagers ;
- La mobilisation des aides financières disponibles.

Avis du Conseil : 13 voix POUR

## **8) TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES**

Comme chaque année, Monsieur le Maire explique qu'il faut tirer au sort, à partir de la liste électorale, trois personnes qui seront amenées à figurer sur la liste du jury criminel de leur département pour l'année 2019.

Ces personnes pourront soit être jurés d'assises de leur département, soit citoyen assesseur au sein d'un des trois tribunaux : le tribunal correctionnel, le tribunal correctionnel des mineurs ou le tribunal de l'application des peines.

Toutefois, ils ne devront effectivement exercer leurs fonctions de juré ou de citoyen assesseur qu'après un nouveau tirage au sort effectué par la commission départementale.

Il rappelle que les personnes qui n'auront pas atteints l'âge de 23 ans au cours de l'année 2018 ou les personnes radiées de la liste générale des électeurs, ne devront pas être retenues sur la liste préparatoire. Il faut donc procéder à un nouveau tirage.

Les 3 personnes tirées au sort sont :

- Mme BERTAUX Yvonne (24 rue du Hus)
- Mme BRIATTE Nadine (9 cour du Roy)
- Mr HEDOIRE Simon (2 rue de la Broëlle, appt n°21)

## **9) INFORMATIONS DIVERSES**

- Poste de Melle Dorothée DEPROST à renouveler en CDD pour une durée d'1 an, 7 heures par semaine car elle donne entière satisfaction. Elle travaille avec un grand professionnalisme et cela se passe très bien avec les enfants. Elle souhaite d'ailleurs passer son concours l'année prochaine d'assistante d'enseignement artistique.
- Le plan de bornage effectué par le géomètre Ganoote pour la parcelle située au bout du Narval pour le projet de la nouvelle entrée d'école. Ce plan a été envoyé aux propriétaires, nous restons dans l'attente d'une date pour l'achat officiel.
- Cantine Malbranque : les courriers aux entreprises non retenues vont être envoyés cette semaine ; les entreprises retenues auront leurs notifications vers le 25 juillet 2018. Deux lots (charpente bois et charpente métallique) ont été déclarés infructueux car aucun pli n'a été reçu, il a été nécessaire de prendre du temps pour trouver des charpentiers.
- Opération rue du Chanoine Rigaut (permis de construire kinés et de la cellule commerciale « vide » qui sera déposé prochainement). Un petit changement s'est



opéré sur cette opération sur la situation exacte du cabinet : en front à rue ou pas, et le stationnement.

- Site Big Mat : en attente des commissions de sécurité pour ALDI (qui aura lieu demain, le 10 juillet) et O'TERA.
- Liquidation judiciaire Big Mat la semaine dernière. Tout sera terminé fin juillet 2018, ce qui s'avère être très malheureux pour les salariés selon Monsieur le Maire. D'autres prospects sont entrain d'étudier la possibilité de reprendre une autre activité dans ce bâtiment.
- Travaux hameau de l'Aventure : très belle réalisation.
- Malbranque : CREAPAV, nouvelle société de travaux publics spécialisée dans le pavage, qui s'implante sur la zone Malbranque, qui a acheté une parcelle de 2500 m<sup>2</sup>. Il reste encore une parcelle libre de 4000 m<sup>2</sup>.
- Travaux de requalification de la RD141 qui ont commencé début juillet, la chaussée à la chaux sera réalisée cet été.
- Enquête publique en cours : Plan du Gestion du Frênelet et ses affluents  
Concertation Préalable de la MEL en cours sur le futur parc d'activités.
- Permis PRD, un courrier a été reçu de la Préfecture : l'enquête publique peut être lancée pour la demande d'autorisation de construire et d'exploiter de la société PRD (société qui est en charge de la construction du bâtiment).
- Travaux des logements du PACT, rue du Hus, qui ont bien avancé. Deux logements sont, pour l'instant, concernés par les travaux ; les deux autres seront également réhabilités.
- PLU : un Conseil Métropolitain a eu lieu le 15 juin 2018 à la MEL mais, au vu du nombre d'ajustements demandés, chaque commune va être contactée une par une ; 60 communes ayant déposé des ajustements et 4 communes ayant émis des réserves.
- Info (pour rappel) : fermeture de la mairie, tous les après-midis jusque la première semaine d'août : projet de rangement à l'étage et d'aménagement d'un bureau. Projet de scanner beaucoup de dossiers importants et ensuite pouvoir les monter au grenier : ce sera un gain de place et de temps pour les agents.
- « Silencieux » à poser sur la chaudière de l'Eglise, le devis réalisé est assez élevé, ces travaux seront donc prévus au budget 2019.

- Services d'Esterra qui ne passent pas au hameau du Gravelin au niveau des travaux en cours. Monsieur le Maire va appeler la société COLAS qui doit s'occuper des poubelles pendant les travaux.
- Permis de construire déposé par Cockenpot pour la construction de bureaux cette semaine.
- Mme LEROUGE : signalement d'un problème de chaussée déformée entre le n°25 et le n°27 rue du Chanoine Rigaut.
- Question posée sur les panneaux lumineux : à étudier.
- Mme LEROUGE : question sur les « voisins vigilants ». Monsieur le Maire évoque le panneau posé à l'entrée du village et explique ne pas être « pour » ce système.

Fin de séance à 21h06